

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145 Numéro SIREN : 433 900 024 Nom ou dénomination : A.T.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 4216

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATJ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 167	1 190
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	1 799	7 198
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 423	121 549
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 627	8 852
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	3 775 218	3 555 511
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		2 117
TOTAL (II)		BJ	BK	3 818 234	3 696 418	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		86 298
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		11 204
		Autres créances (3)	BZ	CA	912 368	888 021
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		107 094	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		83	
	TOTAL (III)	CJ	CK	912 368	1 092 700	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	4 730 602	4 789 118	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le. <u>31 11 2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
		CX	CQ	
		AF	AG	
		AH	AI	
		AJ	AK	
		AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	
		AP	AQ	
		AR	AS	
		AT	AU	
		AV	AW	
		AX	AY	
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT
			CU	CV
			BB	BD
			BD	BE
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BF	BG
			BH	BI
BJ			BK	
BL			BM	
BN			BO	
CRÉANCES		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
		BV	BW	
		BX	BY	
DIVERS	BZ	CA		
	CB	CC		
	CD	CE		
	CF	CG		
	CH	CI		
Comptes de régularisation	CH	CK		
	CJ			
	CW			
	CM			
	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR		
Immobilisations :		Stocks :		
		Créances :		

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		ATJ	Néant ☐	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 040 000)	DA	3 040 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	304 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 540 000)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 043	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 822 044	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	43 750	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	43 750	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	1 500 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	128 430	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	898 791	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 559	
	Dettes fiscales et sociales	DY	345 622	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 515	
	Autres dettes	EA	407	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 923 324		
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 789 118		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 292 233		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	430		

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATJ						Néant ☐		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	277 770	FB		FC	277 770	
	biens *	FD	25 000	FE		FF	25 000	
	Production vendue	FG	313 200	FH		FI	313 200	
	services*	FJ	615 970	FK		FL	615 970	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 566	
	Autres produits (1) (11)					FQ	38	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	652 574	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(32 988)	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	274 760	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	331 403	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 630	
	Salaires et traitements*					FY	244 401	
	Charges sociales (10)					FZ	68 460	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	17 748
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur immobilisations					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	39	
	Autres charges (12)					GF	913 454	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(260 880)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 000 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	473 887	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 473 894	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 164 035	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 092	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 167 127	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	306 767	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	45 887	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise		ATJ		Néant ☐		*		
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	103			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	103			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(103)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	27 741			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 126 468			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 108 425			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	18 043			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP			
		- Crédit - bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	36 566		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6			
		facultatives			A9			
		obligatoires			A7			
dont cotisations facultatives Madelin				A8				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDE ET CONTRAVENTION				103				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 357	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	8 997	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 972	KT		KU	128 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	21 155	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 946	LC		LD	5 378	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	43 070	LO		LP	133 378	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	4 205 729	8V		8W	3 125 000
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 110	1U		1V	8		
TOTAL IV					LQ	4 207 839	LR		LS	3 125 008		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 256 266	ØH		ØJ	3 258 386		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2		3				
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	5 357	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	8 997	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	129 972	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	21 155	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	16 324	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG		NH	176 448	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	7 330 729	ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 117	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	7 332 846	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	7 514 652	ØM		

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 381	PF	1 786	PG		PH	4 167		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	1 440	PS	360	PT		PU	1 799		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 972	QA	6 451	QB		QC	8 423		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	13 947	QI	5 653	QJ		QK	19 600		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 528	QM	3 499	QN		QO	9 027		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	22 886	QV	15 963	QW		QX	38 849		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	25 267	ØP	17 748	ØQ		ØR	43 016		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						C9		C8			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ATJ		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF	UF	
	- financières	UG	UH	UH	
- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	2 117	UV		UW		2 117			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	11 204		11 204						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 728		1 728						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	31 297		31 297						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	1 767 364		1 767 364						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	83		83						
	TOTAUX			VT	1 813 793	VU	1 811 675	VV		2 117			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	1 500 000			1 500 000						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	128 430		430		72 104		55 896			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	3 092				3 092					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	47 559		47 559							
Personnel et comptes rattachés			8C	39 652		39 652							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	26 239		26 239							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	274 437		274 437							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 255		2 255							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 039		3 039							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	2 515		2 515							
Groupe et associés (2)			VI	895 699		895 699							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	407		407							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	2 923 324	VZ	1 292 233		1 575 196		55 896			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	128 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ATJ		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	18 043
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	4 344	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 449
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	585 391	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	585 494
	Amendes et pénalités		WJ	103	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	27 741
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	429 951	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	429 951
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	1 068 022
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
			- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*					
Majoration d'amortissement*							
Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Réponse d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
		221U-TE (art.44 octies et octies A)	QV		Société investissements immobiliers cotés (art. 209C)	K3	
		Basin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP		Plan de relèvement à redynamiser (art.44 doubledecies)	IF	
					Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC	
				Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5		
				Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA		
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2021

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	951 248
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	116 774	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	116 774	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	24 486
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision Titres NJD	9D	171 677	9E
Prov titres HR	9F	413 714	9G
Reprise C/C NJD	9H		9J
			9 921
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
	YN	585 391	YO
			9 921
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise ATJ										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC	(1 939 324)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	QD	399 324		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	QE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	QF	(1 540 000)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 540 000)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	1 480			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	53 423	XQ	108 507			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	5 138			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	97 307			
	— Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	118 971			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	331 403			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	4 067			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	5 563			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	9 630			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	128 360			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	66 192			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	223 825			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>						Néant ☐	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne 2)						
	CADREB : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 17 à 19 de la colonne 2)						
CADREC : autres plus-values taxables à 19%							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATJ		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art.39 quaterdecies N-5				
	I ter et I quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : ATJ

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-I-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ATJ		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	615 970	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	615 970	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	38	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	38	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	(2 994)	
Variation négative des stocks	OQ	274 760	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	196 325	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	105 084	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	39	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	573 214	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	42 793
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	42 793	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 0

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATJ

ADRESSE (voie)

2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL

47400

VILLE

Tonneins

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

duclos

Prénom(s)

timothe

Nom marital

% de détention

25

Nb de parts ou actions

75000

Naissance :

Date 17121990

N° Département 47

Commune

tonneins

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie peyries sud

Code Postal 47350

Commune

saint barthelemy agenais

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

DUCLOS

Prénom(s)

JONATHAN

Nom marital

% de détention

25

Nb de parts ou actions

75000

Naissance :

Date 13051995

N° Département 47

Commune

MARMANDE

Pays

FR

Adresse :

N° 14

Voie COURS ABBE LANUSSE

Code Postal 47400

Commune

Tonneins

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Extension 2

N° 2059-F-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		ARNAUD	
			Nom marital			% de détention	25	Nb de parts ou actions		75000
Naissance :		Date	21031989	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays		FR
Adresse :		N°	1	Voie		RUE GABRIEL PERI				
		Code Postal	47400	Commune		TONNEINS	Pays		FR	
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		DANIEL	
			Nom marital			% de détention	5	Nb de parts ou actions		15800
Naissance :		Date	10091962	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays		FR
Adresse :		N°		Voie		PEYRIES				
		Code Postal	47350	Commune		SAINT BARTHELEMY AGENAIS	Pays		FR	
Titre (2)		MME	Nom patronymique		BOC		Prénom(s)		FRANCOISE	
			Nom marital			% de détention	20	Nb de parts ou actions		63200
Naissance :		Date	19061963	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays		FR
Adresse :		N°		Voie		LD SAURY RTE DE SAINTE MARTHE				
		Code Postal	47400	Commune		VARES	Pays		FR	
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
			Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
			Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
			Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
			Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune			Pays			

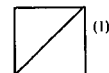
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) 2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL 47400

VILLE TONNEINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO AD	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 4 9 6 1 4 3 8	% de détention	76,92
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO TD	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 7 5 5 4 9 3 8	% de détention	100
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	NJD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 1 5 2 0 3 9	% de détention	25
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	HIGH RENT	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 5 8 5 7 9 4	% de détention	100
Adresse :	N° 32	Voie	CHEMIN DES BOEUF	Code Postal	95540	Commune	MERY SUR OISE
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATN	N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 8 0 7 5 9 7	% de détention	67,18
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY	Code Postal	47400	Commune	FAUILLET
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	DE PESSSELSSIS	N° SIREN (si société établie en France)	3 0 8 1 4 7 5 0 3	% de détention	99,99
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO JD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 1 2 2 9 0 1	% de détention	79,17
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATJ 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS France	2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS
SIRET 43390002400046	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'entreprises Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	78 654	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA	Viseur conventionné
N° d'arrêté CGA	Date : 13042021
	Lieu :

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée
Capital de 3.040.000 €
Siège Social : 2 rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS
RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 10 Juin 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 10 Juin
A 16h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Monsieur Christophe FANEAU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Claude AVIANO, représentant la SAS CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Reconstitution des capitaux propres,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,



- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 4.344 €.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION Affectation du résultat
--

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 18.043,05 Euros de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice

18.043,05 Euros

En moins au report à nouveau débiteur
qui s'élèverait ainsi à – 1.521.956,45 Euros

18.043,05 Euros

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

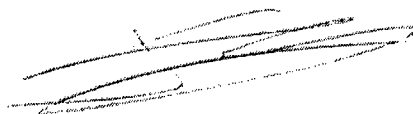
Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés ou leur représentant.

Le Président
Monsieur Daniel DUCLOS



Le Secrétaire
Monsieur Christophe FANEAU



SAS ATJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne 47400 TONNEINS
RCS AGEN 433 900 024

*Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020*

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BA

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE NOUVELLE-AQUITAINE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LA GRANDE AQUITAINE



1, rue Félix Aunac - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - ✉ : info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € SIRET 379 583 651 00037 TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Événements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, relative à :

- L'impact de la recapitalisation de certaines filiales d'ATJ sur les titres de participation à l'actif et sur les comptes courants inscrits au bilan envers ces filiales ;
- L'impact de la renégociation de la dette de la filiale High Rent sur les comptes d'ATJ.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous vous précisons que dans le cadre de la possibilité d'exemption d'établissement d'un rapport de gestion offerte aux petites entreprises telles que décrites à l'article L.232-1 du code de commerce, le Président de la société n'a pas établi de rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la Loi, nous vous informons que la société a pris une participation complémentaire en 2020 au sein de la SARL NJD, son pourcentage de détention est passé de 10% avant l'opération à 25% suite à cette-dernière.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

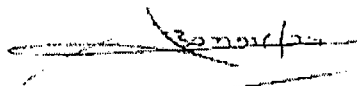
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 7 juin 2021

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés


Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

1 Bilan

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Concession et droits similaires	5 357	4 167	1 190	2 976
	Total	5 357	4 167	1 190	2 976
	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	1 799	7 198	7 558
	Instal. techniques, mat. et outillages industriels	129 972	8 423	121 549	-
	Autres immobilisations corporelles	37 479	28 627	8 852	12 626
	Immobilisation en cours				
	Total	176 448	38 849	137 599	20 184
	Immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés	7 330 729	3 775 218	3 555 511	1 594 546
	Prêt au Personnel			-	0
	Dépôts et cautionnements versés	516		516	509
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	7 332 846	3 775 218	3 557 628	1 596 656
Total actif immobilisé		7 338 204	3 819 024	3 695 417	1 619 816
ACTIF CIRCULANT	Stock				
	Stock de marchandises	86 298		86 298	361 058
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	11 204		11 204	75 668
	Autres créances (montant net)	1 800 389	912 368	888 021	1 377 752
	Total	1 897 890	912 368	985 622	1 814 479
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	107 094		107 094	24 125
	Charges constatées d'avance	83		83	841
	Total	107 177	-	107 177	24 966
Total actif circulant		2 005 067	912 368	1 092 800	1 640 884
TOTAL L. CIRCULANT		6 600 710	4 731 392	4 788 217	3 260 700

CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 540 000)	(1 939 324)
	Résultat de l'exercice	18 043	399 324
	Total	1 822 044	1 804 001
Total capitaux propres		1 822 044	1 804 001
Provision pour risques/filiale		43 750	90 000
Provisions pour risques et charges		43 750	90 000
DETTES	Dettes financières		
	Autres emprunts obligataires	1 500 000	
	Emprunts et dettes auprès établ. Crédit	128 430	524
	Emprunts et dettes financières divers	898 791	888 462
	Total	2 527 221	888 985
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	47 559	299 343
	Dettes fiscales et sociales	345 622	376 623
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 515	
	Autres dettes	407	307
	Total	396 103	676 274
Total dettes		2 923 324	1 565 259
TOTAL GÉNÉRAL		4 745 368	3 369 260

2 Compte de résultat

COMPTES DE RESULTAT		2020	2019	2020	2019
		Montants	Montants	Montants	Montants
		2020	2019	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises	277 770		277 770	9328
	Production vendue de services	338 200		338 200	467 600
	Chiffre d'affaires net	615 970	0	615 970	476 928
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			36 566	32 532
	Autres produits			38	8
Total produits d'exploitation				652 574	509 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises			(32 988)	365 457
	Variation de stock de marchandises			274 760	(361 058)
	Autres achats et charges externes			331 403	310 438
	Total			573 176	314 836
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 630	6 051
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			244 401	231 005
	Charges sociales			68 460	75 161
	Total			312 861	306 166
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 748	9 786
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			17 748	9 786
	Autres charges d'exploitation			39	2
Total charges d'exploitation				573 624	630 784
RESULTAT D'EXPLOITATION				78 950	(121 316)

COMPTES RÉSULTAT 2020		2020	2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(400 110)	(627 372)
RÉSULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation	1 000 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	8
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	473 887	204 225
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	1 473 894	204 233
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	1 164 035	5 602
	Intérêts et charges assimilés	3 092	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	1 167 127	5 602
RÉSULTAT FINANCIER		306 767	198 631
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS		(56 343)	(428 741)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations de capital		770 474
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	0	770 474
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	103	12 978
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		100 500
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	103	113 478
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(103)	(34 004)
Impôts sur les bénéfices		27 741	328 929
BÉNÉFICE NET		(30)	(14 815)

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

Par Assemblée générale du 30 novembre 2020, il a été acté pour les filiales IMMO JD, NJD, et IMMO TD, une augmentation de capital avec prime d'émission en numéraire par compensation avec partie de la créance de compte courant de leur société mère ATJ.

- Pour la société IMMO JD, une augmentation de capital de 2000€ est effectuée par création et émission de 200 parts nouvelles de 10€ de nominal chacune et paiement d'une prime d'émission de 2490€ par part soit au total une somme de 2500€ par part soit en global une augmentation des capitaux propres de 500 000€. ATJ a libéré le montant de sa souscription par compensation avec partie du solde de son compte courant, soit 2000€ au titre de la souscription au capital et 498 000€ à titre de prime d'émission.

- Pour la société IMMO TD, une augmentation de capital de 2000€ est effectuée par création et émission de 200 parts nouvelles de 10€ de nominal chacune et paiement d'une prime d'émission de 1740€ par part soit au total une somme de 1750€ par part soit en global une augmentation des capitaux propres de 350 000€. ATJ a libéré le montant de sa souscription par compensation avec partie du solde de son compte courant, soit 2000€ au titre de la souscription au capital et 348 000€ à titre de prime d'émission.

- Pour la société NJD, une augmentation de capital de 2000€ est effectuée par création et émission de 200 parts nouvelles de 10€ de nominal chacune et paiement d'une prime d'émission de 990€ par part soit au total une somme de 1000€ par part soit en global une augmentation des capitaux propres de 200 000€. ATJ a libéré le montant de sa souscription par compensation avec partie du solde de son compte courant, soit 2000€ au titre de la souscription au capital et 198 000€ à titre de prime d'émission.

En date du 17 décembre 2020, selon le protocole de renégociation de la dette HIGH RENT il est décidé un réaménagement de cette dernière avec ATJ de telle sorte :

- la cession de 10 obligations détenues par le fonds OCTRA Ter au bénéfice de la société ATJ au prix provisoire de 1 500 000 € et deux compléments de prix de 250 000 € chacun réalisables sous conditions suspensives ;

- une augmentation de capital par compensation de créance ainsi détenue par ATJ pour représentant 200 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 €, soit une valeur totale de 2 000 000 € ;

Evènements impactant l'exercice- crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation :

- d'un premier état d'urgence sanitaire par la loi du n°2020-290 du 23 mars 2020

- d'un second état d'urgence sanitaire par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020

ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 Décembre 2020.

Elle a également eu recours à l'activité partielle et a obtenu une indemnisation de 49 378 €.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques admises en France, notamment dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 et des différents règlements ANC postérieurs le modifiant.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock de marchandises

Valorisation aux derniers prix d'achats.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

SCI DE PESSELSSIS	1 000 167 5 779 706	99,99%	1 268 811 1 268 811	200 000 674 033	746 938 412 559	500 000
SARL IMMO AD	13 000 474 348	76,92%	10 000 10 000	423 872 45 119	66 015 (34 116)	
SARL IMMO TD	12 000 114 499	100%	360 000 114 499	149 060 0	35 200 10 425	
ATN	57 900 (6 376 797)	67,18%	1 818 176 0	912 368 43 750	11 935 573 (5 004 097)	
SARL NJD	12 000 113 283	25,00%	201 000 28 323	0 0	75 934 4 887	
SARL JD	12 000 198 135	79,17%	507 500 156 857	82 063 643 225	21 630 (28 981)	
SAS HIGH RENT	2 536 800 2 489 734	100%	3 154 997 1 966 777	0 500 000	1 461 583 98 834	
TOTAUX			7 420 984 3 645 767	1 767 364		

Les informations pour la société ATN relèvent du dernier exercice clos au 31/12/17. En 2018 la société a été mise en liquidation.

A titre d'information en décembre 2020, la SCI DE PESSELSSIS a décidé d'attribuer 500 084 € de dividendes à ses actionnaires. ATJ perçoit 500 000€ de dividendes soit 200 000€ par inscription en compte courant d'associé et 300 000€ en numéraire par virement bancaire.

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

SARL IMMO AD	10 000				10 000
SARL IMMO TD	10 000	2 000	348 000		360 000
ATN SAS	1 818 176				1 818 176
SCI DE PESSELSIS	1 268 811				1 268 811
SARL NJD	1 000	2 000	198 000		201 000
SARL IMMO JD	7 500	2 000	498 000		507 500
SAS HIGH RENT	1 079 997	2 000 000		75 000	3 154 997
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF	10 245				10 245
TOTAUX	4 205 729	2 006 000	1 044 000	75 000	7 330 729

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

ATN	1 818 176				1 818 176
IMMO JD	7 500	343 143			350 643
IMMO TD	10 000	235 501			245 501
HIGH RENT	774 506	413 714			1 188 220
NJD	1 000	171 677			172 677
TOTAUX	2 611 183	1 164 035	0	0	3 775 218

Pour la société « ATN », en cours de liquidation, la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 912 368 € est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO TD », malgré la restructuration des capitaux propres :

- Les titres sont provisionnés à hauteur de 245 501.33 €, une dotation complémentaire de 235 501.33 € est constatée ;
- Concernant la provision sur compte courant existante de 256 625 €, cette dernière n'a plus lieu, nous avons donc effectué une reprise totale.

Pour la société « IMMO JD », malgré la restructuration des capitaux propres :

- Les titres sont provisionnés à hauteur de 350 643.38 €, une dotation complémentaire de 343 143.38 € est constatée ;
- Concernant la provision sur compte courant existante de 207340.50€, cette dernière n'a plus lieu, nous avons donc effectué une reprise totale.

Pour la société « HIGH RENT », malgré la restructuration des capitaux propres :

- Les titres sont provisionnés à hauteur de 1 188 220.32 €, une dotation complémentaire de 413 713.87 € est constatée ;
- Au 31/12/20 le compte courant est nul.

Pour la société « NJD », malgré la restructuration des capitaux propres :

- les titres sont provisionnés en totalité, une dotation complémentaire de 171 676.74 € est constatée ;
- Concernant la provision sur compte courant existante de 9 921.17€, cette dernière n'a plus lieu, nous avons donc effectué une reprise totale.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

ACTIF	
Titres de Participation	7 119 484
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245
Provision pour dépréciation participations	(3 602 541)
Comptes courants débiteurs (1)	1 767 364
Provision pour comptes courants	(912 368)
Créances clients	9 932
PASSIF	
Provisions pour risque filiale	43 750
Dettes fournisseurs	
Comptes courants créditeurs (1)	
RESULTAT	
Charges financières	
Produits financiers	

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme sociétés liées, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, ATN, Immo JD et HIGH RENT

Concernant la provision pour risque de 43 750 € : La société ATJ s'est portée garant pour sa filiale ATN (en cours de liquidation) concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif.. Suite à la liquidation de ATN il a été négocié selon un accord amiable avec le Crédit Coopératifs une garantie due par ATJ pour 90 000€. La garantie restant due par ATJ est de 43 750 €. (Selon échéancier mis en place).

4.1.5 Autres créances

organisme CPAM à recevoir	1 728	1 728		
Etat impôt sur les sociétés		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 297	31 297		
Etat - Prod. à recevoir		0		
Groupes et associés	1 767 364	1 767 364		
Provisions comptes courants	(912 368)	(912 368)		
Total autres créances	888 021	888 021	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Capital social	Primes	Total
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Report à nouveau	Total
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	(1 939 324)	399 324		(1 540 000)
Résultat	399 324	(399 324)	18 043	18 043
TOTAUX	1 804 001	-	18 043	1 822 044

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

	2019	2020	2021	2022
Enprunt Obligataire ZENCAP	1 500 000	1 500 000		
Etat des dettes auprès étab.crédits	128 430	430	109 192	18 808
Groupes et associés	898 791	898 791		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 559	47 559		
Personnel	39 652	39 652		
Charges sociales	26 829	26 829		
Impôts sur les bénéfices	274 437	274 437		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 255	2 255		
Etat et autres charges à payer	2 449	2 449		
Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	2 515	2 515		
Autres dettes	407	407		
Total dettes	2 923 324	2 795 324	109 192	18 808

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2019	2020	Variation 2020/2019
Ventes de marchandises	277 770 €	9 328 €	2877,81%
Prestations de service	338 200 €	467 250 €	-27,62%
Totaux	615 970 €	476 578 €	29,25%

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation. La vente de marchandises concerne l'épurent du stock de machines SINOBOOM.

documents visés par le
commissaire aux comptes

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondant à la mission de contrôle des comptes 2020 sont provisionnés pour un montant de 4880 €.

	Honoraires
AVIANO	4 880 €
TOTAL	4 880 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 6.69 (cadres et non cadre)
- Effectif de clôture : 1 cadres, 1 mandataire et 11 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de 306 767 € sont :

	2020	2019	Variation 2020/2019
Produits financier			
Produits financiers de participations	500000		
Produits financiers de participations - dividendes reçus	500000		
Revenus des créances immobilisées	8	8	
Reprise des provisions sur C/C IMMO TD	256625	38487	
Reprise des provisions sur C/C IMMO JD	207340		
Reprise des provisions sur C/C NJD	9921		
Reprise Provisions sur titres de participations HIGH RENT		165739	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 473 894	204 233	
Charges Financières			
Dot/Provisions pour risque et charges (caution CCOOP ATN)		(1 138)	
Dot/Provisions sur titres de participations IMMO TD	(235 501)		
Dot/Provisions sur titres de participations NJD	(171 677)		
Dot/Provisions sur titres de participations HIGH RENT	(413 714)		
Dot/Provisions sur titres de participations IMMO JD	(343 143)		
Provisions sur Compte Courant NJD		(4 464)	
Intérêts sur emprunt obligataire	(3 092)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(1 167 127)	(5 602)	
Montant du résultat financier	306 767	198 631	54%

5.5 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments composant le résultat exceptionnel de -103 € sont :

	2020	2019	Variation 2020/2019
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion		770 474	-100,0%
- Produits exceptionnels sur opérations en capital			
- Reprises sur provisions et transfert de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	770 474	-100,00%
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion	103	12 978	-100,0%
- Charges exceptionnelles sur opération en capital		100 500	
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	103	113 478	-99,91%
Résultat exceptionnel	(103)	(33 004)	-100,02%

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 674 033 € pendant toute la durée des crédits baux immobiliers souscrits chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 43 750€ concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif, pour sa filiale IMMO AD pour 45 119 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 643 225 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

			2020	2019
Cautions	SCI DE PESSELSSIS	Norbail	119 367 €	185 293 €
		Banque Courtois	321 707 €	352 551 €
		BECM (bazus)	232 959 €	293 061 €
		Sous total	674 033 €	830 905 €
	ATN	Crédit Coopératif	43 750 €	90 000 €
		CA	601 010 €	632 353 €
		CA	42 215 €	44 248 €
		Sous total	643 225 €	676 602 €
	IMMO AD HIGH RENT	BNP	45 119 €	49 116 €
		OCTRA TER		500 000 €
		Total	1 406 127 €	2 146 622 €

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.